Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20261022-DCM2610202601-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2026

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Princé s'est réuni à la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents :
Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire – Madame JEUSSELIN Guylène, première adjointe – Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie, troisième adjointe – Madame TURCAS Colette – Monsieur SIMON Philippe – Monsieur BOURGES Emmanuel - Monsieur BERTHIER Patrice – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Madame THOUIN Séverine - Madame HUET Laura, membres du conseil municipal.

Etait absent :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2026 par 11 voix pour.

Date de la convocation : 12 octobre 2026
Secrétaire de séance : Monsieur BOURGES Emmanuel

ORDRE DU JOUR :

1° - Projet de vente de la propriété du Bas Bourg
2° - Création d'un poste de secrétaire général de mairie
3° - Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)
4° - Mise à jour du tableau des effectifs
5° - Indemnité de gardiennage de l'église 2026
6° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20261022-DCM2610202601-DE

1° - Projet de vente de la propriété du Bas Bourg

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que lors de la réunion du 14 avril 2016, l'assemblée délibérante avait décidé :

- d'accepter la cession à titre gratuit par les consorts GÉHANNIN au profit de la Commune de Princé, à savoir les parcelles :

SECTION	N°	LIEU-DIT	NATURE	CONTENANCE
D	279	Le Friche	Sol (bâtiment en bois)	3 a 40 ca
D	280	Le Bourg	Sol (hangar)	79 ca
D	281	Le Friche	Pré - sol	15 a 26 ca
TOTAL				**19 a 45 ca**

- de prendre en charge tous les frais notariés liés à cette cession à titre gratuit

Monsieur le Maire ajoute qu'une offre ferme d'achat, émanant de Madame Véronique LACAZE, a été reçue en mairie d'un montant de 35 000 € soit 30 000 € net vendeur, plus 5 000 € au titre de commission à l'agence effiCity.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 11 voix pour :

- de vendre lesdites parcelles à Madame Véronique LACAZE au prix mentionné dans l'offre ferme d'achat
- de répartir cette somme comme suit : 30 000 € net vendeur et 5 000 € au titre de commission à l'agence effiCity
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 23 octobre 2026
Le Maire,
Jean-Claude DENOUAULT

MAIRIE DE PRINCÉ (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
Emmanuel BOURGES